



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 02 JUIL. 2024
et publié le 02 JUIL. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 01_2024_063

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLS-ID)

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

| <u>COMMUNES</u> | <u>TITULAIRES</u> | <u>REEMPLACANTS</u> |
|--------------------------------|---|--|
| ARPHEUILLES | Monsieur Pascal AUGENDRE | |
| BESSAIS-LE-FROMENTAL | Monsieur Serge AUDONNET | |
| BOUZAIS | Monsieur Olivier PARILLAUD | Arrivé au point n° 3 |
| BRUÈRE-ALLICHAMPS | Monsieur Roger DAGHER | |
| CHARENTON-DU-CHER | Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY | |
| COLOMBIERS | Monsieur Daniel BÔNE | |
| COUST | Monsieur Pascal COLLIN | |
| DREVANT | Monsieur Patrick BIGOT | |
| FARGES-ALLICHAMPS | Madame Édith MICHELIC | Arrivée au point n° 4 |
| LA CELLE | Monsieur Philippe AUZON | |
| LA GROUTTE | Monsieur Philippe PERRICHON | |
| MARÇAIS | Madame Michelle RIVET | |
| MEILLANT | Madame Marie-Claude JULIEN | Excusée |
| NOZIÈRES | Monsieur Franck DAUMIN | |
| ORCENAIS | Monsieur Yann CADIER | |
| ORVAL | Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET | Pouvoir à Philippe MARME |
| SAINT-AMAND-MONTROND | Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER | Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Roger DAGHER Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Patrick BIGOT Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Marie BLASQUEZ |
| SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX | Monsieur Gérard MARTEAU | |
| VERNAIS | Monsieur Charles ADOLPH | |

Membres en exercice : 37
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 12 juin 2024
Date de l'affichage : 12 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240626-01_2024_063-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 01_2024_063

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLS-ID)

Madame Clarisse DULUC, 2^{ème} Vice-Présidente, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.5211-1 et L.5216-5 ;

vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.441-2-8 et R.441-2-10 et suivants ;

vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi "ALUR" et notamment l'article 97, codifié par l'article du code de la construction et l'habitation N° L.441-1-5 ;

vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

vu le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 ;

considérant que la Communauté de communes Cœur de France est compétente en matière de politique de l'habitat ;

considérant la nécessité d'engager l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 modifie les conditions de gestion de la demande de logement social. Elle vise la simplification des démarches pour les demandeurs, plus de transparence et créé plusieurs outils, au niveau intercommunal, dans une optique territoriale et partenariale ;

considérant que la loi ALUR prévoit, sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), l'élaboration d'un PPGDLS-ID ;

considérant que le plan fixe :

- les modalités locales d'enregistrement de la demande de logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement existants ou créés ultérieurement,
- le délai maximal dans lequel tout demandeur, qui le souhaite, doit être reçu après l'enregistrement de sa demande,
- les modalités de qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les indicateurs utilisés,

- les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique pour obtenir l'attribution d'un logement locatif social,
- la configuration et les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil du demandeur et les moyens à mobiliser.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de lancer l'élaboration du PPGDLS-ID conformément aux principes et objectifs susvisés,**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.**

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Blasquez', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Marie BLASQUEZ' is printed in black ink.

Marie BLASQUEZ